L'Autorité sanctionne Tereos Océan Indien pour abus de position dominante

Publié le 03 novembre 2021

A la suite d'une plainte déposée par la société Réunionnaise du Rhum, l'Autorité de la concurrence sanctionne le producteur de sucre et de mélasse Tereos Océan Indien (TOI) à hauteur de 750 000 €, pour avoir abusé de sa position dominante, en verrouillant les possibilités de sortie du contrat d'approvisionnement en mélasse, produit qui est utilisé pour la fabrication de rhum local et dont il est le seul fournisseur sur l'île.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 3 novembre 2021

Lire le communiqué